**Arrêté temporaire n° 25-AT-0208**
**Portant réglementation du stationnement**

**AVENUE DE CHANTELOUP (D83A)**

Monsieur Le Maire de la Ville d'Amboise,
**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
**VU** le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,
**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
**VU** l'arrêté municipal n°SG-2023-06 portant délégation de signature à Monsieur Jean CORNUAULT, 6ème adjoint,
**VU** la demande en date du 31/07/2025 émise par SPIE Citynetworks - Loches demeurant ZI Le Pré Saucier 37600 représentée par Laura MALLER aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,
**CONSIDÉRANT** que des travaux EXTENSION BT rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 25/08/2025 au 31/08/2025 AVENUE DE CHANTELOUP (D83A),

## ARRÊTE

**Article 1**
À compter du 25/08/2025 et jusqu'au 31/08/2025, le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit du 14 au 15 AVENUE DE CHANTELOUP (D83A). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2**
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SPIE Citynetworks - Loches.

**Article 3**
Monsieur Le Maire de la Ville d'Amboise et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Amboise, le 1er août 2025
Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire délégué à la voirie

VILLE D'AMBOISE (Indre-et-Loire)

**Jean CORNUAULT**

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*
*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803166183
cerfa
N°14024*01

## Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : MALLER Prénom : Laura
Dénomination : SPIE Citynetwork - Loches Représenté par :
Adresse Numéro : 25 Extension : Nom de la voie : route de vauzelles
Code postal 37600 Localité : LOCHES Pays : France
Téléphone 0247591083 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : pauline.bruneau@spie.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
**Adresse** Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

## Localisation du site concerné par la demande

**Voie concernée :** Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☑

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
**Adresse** Numéro : Extension : Nom de la voie : D83A - Avenue de Chanteloup
Code postal 37400 Localité : AMBOISE

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☑ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : EXTENSION BT

N° de chantier délivré par la Collectivité [0] :

Date prévue de début des travaux : 25 08 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 7

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 7 Date de début de réglementation 25 08 2025
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☑ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

[0] N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole